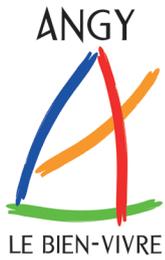


JUIN 2018



ANGY INFOS

SPÉCIAL BOUQUET PROVINCIAL



LE BOUQUET PROVINCIAL

A lire les messages de compliments et à écouter les commentaires élogieux depuis dimanche 20 mai au soir, le Bouquet provincial 2018 organisé par la 2^e compagnie d'arc d'Angy « La Flèche au vent » restera dans les annales de l'archerie française. Bénie par un temps splendide, lancée bien avant l'aube, cette édition aura rassemblé dans le village 300 compagnies d'arc et près de 5 000 participants archers ou visiteurs au village médiéval. Elle aura été marquée par une messe en plein air célébrée par l'évêque de l'Oise en présence de la relique de Saint Sébastien présentée pour la première fois lors de cet événement annuel. Place est désormais faite à la compétition avec le Prix du Bouquet. Cette épreuve de tir au Beursault sur 50 m a été lancée dès le lundi 21 mai et se terminera le 15 septembre. Plus de 1 600 archers sont déjà inscrits pour participer au plus grand concours national d'archerie dans une trentaine de jeux d'arc des compagnies qui ont accepté, comme La Flèche au vent, de recevoir les concurrents. Le vainqueur en catégorie arc classique se verra remettre le samedi 3 novembre, à Angy, le vase de Sèvres offert par le Président de la République. ■

Une tradition qui traverse les siècles

A rme de chasse convertie en arme de guerre au Moyen-âge, l'arc est devenu « un noble jeu » grâce à une ordonnance de Saint-Louis en 1260. Charles V officialise les sociétés d'arc en 1367, et dès 1439, les compagnies de Brie, de Champagne, d'Ile-de-France et de Picardie organisent un roulement des villes pour programmer des compétitions. Au XV^e siècle, des bouquets de fleurs offerts lors des tournois parodent en tête des cortèges. Et la première édition répertoriée d'un Bouquet remonte à 1615 quand 50 archers de Pontoise se sont rendus à Creil. L'adjectif « provincial » s'ajoute alors pour coller aux provinces qui délimitent le royaume.

Fête populaire, le Bouquet provincial repose aussi sur une compétition, le tir Beursault. Il s'opère entre deux buttes (ou cibles) séparées de 50 m. L'archer tire sa première flèche vers la butte d'attaque, s'y rend, puis tire en retour vers la butte maîtresse de départ, ceci à 20 reprises. La présence du porte-drapeau s'inscrivant au défilé dès le matin du Bouquet conditionne la participation des archers de la compagnie (surtout celles d'Ile-de-France, des Hauts-de-France et de la Champagne) à cette compétition étalée sur 4 mois et qualificative pour le Championnat de France de tir Beursault.

Si ces dernières années les Bouquets étaient de l'après-midi, celui d'Angy renoue avec la tradition des Bouquets du matin.



Les porte-drapeaux sont reçus dès l'aube. Puis le vase de la ronde est confié aux jeunes filles en blanc de la compagnie organisatrice. La Reine de celle-ci prononce quelques mots rappelant les valeurs de la tradition, et la parade peut démarrer. Au terme du parcours, une messe attend les participants au terme de laquelle les nouveaux drapeaux sont bénis. L'après-midi a lieu une compétition amicale mettant généralement aux prises les archers des compagnies les plus éloignées. Et le lendemain est donné, jusqu'à mi-septembre, le coup d'envoi du Prix du Bouquet. En fin d'année, lors de la remise des prix, le meilleur tireur en arc classique (avec accessoires) reçoit un vase de la manufacture de Sèvres offert, tradition suivie depuis Louis-Philippe, par le Président de la République. ■

LE BOUQUET PROVINCIAL



La Flèche au vent, une compagnie jeune et dynamique

C'est durant l'hiver 2014-2015 qu'est née l'idée de créer une deuxième compagnie de tir à l'arc à Angy. Celle déjà en place, axée sur la compétition à l'arc classique, n'utilisait que le sous-sol de la salle multifonction, alors qu'un embryon d'installations extérieures était à l'abandon. Avec l'aide de la municipalité, un groupe d'archers s'est attelé à la tâche pour répondre à des exigences pointilleuses. En quelques mois, le jeu d'arc, aujourd'hui accessible aux personnes à mobilité réduite, a été reconnu aux normes, européennes en l'occurrence.

La Flèche au vent a cette singularité d'être dédiée à l'arc droit (tout en acceptant les autres disciplines) et de promouvoir le plaisir de la pratique tout en respectant scrupuleusement les traditions. Au fil du temps, ses installations se sont étoffées grâce au concours actif des adhérents, actuellement proche d'une quarantaine, et au soutien de la mairie. Reconnues à leur tabard et leur pas cadencé, ses archers sont de plus en plus sollicités pour participer à des festivités à tonalité médiévale. La compagnie angeoise doit ainsi faire face à une quarantaine de rendez-vous dans l'année. ■

Les élus valident le projet du Capitaine

Conseil municipal particulier le jeudi 24 novembre 2016. Cyril Noury, Capitaine de La Flèche au vent, vient proposer aux élus d'organiser le Bouquet provincial un an et demi plus tard. Avec lui, le trésorier de la Fédération française de Tir à l'arc, le président de la ronde des chevaliers de Picardie et plusieurs présidents de compagnies ayant déjà orchestré des Bouquets fournissent des explications. Au terme des échanges, les conseillers municipaux acceptent de soutenir la compagnie matériellement et financièrement en lui versant une subvention de 3 400 €. ■



LE BOUQUET PROVINCIAL

Durant l'été 2017, des compagnies d'arc prêtent à La Flèche au vent des décorations, des robes blanches pour les jeunes filles, ou encore des pancartes. En septembre, le Bouquet est annoncé dans le bulletin municipal, et les bénévoles sont invités à se faire connaître. Le 21 septembre a lieu la première réunion pour la fabrication des décors en fleurs en papier. Ces séances hebdomadaires deviennent vite quotidiennes pour le petit groupe. ■



Alors que les réunions s'enchaînent avec les bénévoles depuis octobre, les deux chars prennent forme. En mars, les prototypes des deux assiettes sont livrés. Le vase de la Fédération de Soissons, qui sera remis par la compagnie de Soissons, est déposé en mairie. Missio, le bulletin de la paroisse, consacre 3 pages au Bouquet. Un portant est construit, les autres rénovés. ■

Deux archers réalisent la carte de cible qui sera utilisée pendant les quatre mois du Prix du Bouquet. Une « boîte à marmots », ces petites cibles placées au centre de la carte, recevra les meilleurs tirs. L'affiche du Bouquet et le programme sont conçus. Porte-clés, écussons, pin's et éco-gobelets à l'effigie de la compagnie sont reçus. ■

Le 26 avril, lors d'une conférence de presse réunissant dans la salle du conseil les grands journaux du département, Cyril Noury, Capitaine de La Flèche au vent, présente les deux modèles d'assiettes, la carte de cible ainsi que le vase de la Fédération. Pendant deux heures, il donne aux journalistes tous les détails de la manifestation. Début mai est opéré un repérage dans le parc de M. et Mme Guérin situé juste en face de l'église Saint-Nicolas d'Angy, qui y autorisent le déroulement de la messe en plein air. ■



Sous-préfète de Clermont, Mme Pussiau apporte le 16 mai le vase de Sèvres offert par le Président de la République qui récompensera le meilleur tireur du Prix du Bouquet. Elle scelle la boîte à marmots et visite le jeu d'arc angevin. Dans l'intervalle, un huissier a délivré un certificat pour chacune des 250 petites assiettes numérotées. La dernière réunion avec une quarantaine de bénévoles se poursuit par le regroupement des décorations par rues dans la salle multifonction. Le 18 sonne le début des installations : Tir aux assiettes au stade, exposition à l'église, un barnum et 900 chaises dans le parc pour la messe. Le 19, d'ultimes fleurs sont confectionnées pour remplacer les décors vandalisés dans la nuit. Un aller-retour à Crépy-en-Valois permet de récupérer la statue de Saint-Sébastien à fixer sur le portant. Tandis que les parkings sont balisés, les premiers archers se présentent ! ■

LE BOUQUET PROVINCIAL

En fin de journée, les bénévoles sont à l'ouvrage pour tout préparer, comme baliser l'emplacement des compagnies au départ du défilé, ou encore installer les panneaux de signalisation en ville et en dehors. Dans la nuit du 19 au 20 mai, les équipes embellissent le parcours du cortège. ■



Peu après 4 heures, les couleurs sont hissées devant la salle multifonction par Timothée et Damien, deux scouts de Mouy. Le greffe est ouvert à 4 h 30. Premier drapeau présenté sous les roulements d'Olivier, le tambour du groupe Sorga : celui



de la famille des chevaliers des rondes de Picardie. Et malgré l'heure matinale, une quarantaine de porte-drapeaux sont déjà présents pour faire enregistrer leurs compagnies ! Lors de leur passage au greffe, ils reçoivent un sac contenant divers objets-souvenirs de la journée. ■



Au petit matin, tandis que les places grouillent d'archers, les porte-drapeaux se font de plus en plus nombreux pour saluer (de gauche à



droite) les drapeaux des compagnies de Cramoisy et d'Angy, la conseillère départementale Anne Fumery, le maire d'Angy Marie-Chantal Noury, la sous-préfète de Clermont Marianne-Frédérique Pussiau, le Roitelet de France Pierrick Lapostolle de Vic-sur-Aisne, le Roy de France Justice Mirc de Noisy-le-Sec, et le drapeau de la famille des chevaliers des rondes de Picardie. ■

LE BOUQUET PROVINCIAL



Peu après 8 heures, le vase d'Angy (2^e à droite) est présenté ainsi que le vase de la Fédération (2^e à gauche) amené par la compagnie de Soissons. Ce dernier restera à Angy jusqu'au prochain Bouquet d'une compagnie voisine. Entourée par le capitaine de la compagnie de Soissons et celui de la compagnie angeyloise Cyril Noury, Justine Rouyère, Reine de la compagnie d'Angy, lit un texte de remerciements et rappelle l'importance de la tradition dans l'archerie. Marianne-Frédérique Pussiau, sous-préfète de Clermont, expose le vase de Sèvres (à gauche) offert par le Président de la République pour récompenser le meilleur tireur du Prix du Bouquet. A droite, la statue de Saint Sébastien prêtée par l'association des Amis du musée de Crépy-en-Valois. ■



Tous les porte-drapeaux (plus de 310 avec ceux du Lions Club et des anciens combattants) entourent à 8 h 30 le monument aux morts pour une cérémonie d'hommage aux disparus. Quatre gerbes sont déposées. Comme le public, les personnalités chantent la Marseillaise. De gauche à droite : Marie-Chantal Noury, maire d'Angy ; Olivier Paccaud, sénateur et conseiller départemental ; Marianne-Frédérique Pussiau, sous-préfète de Clermont ; Maxime Minot, député ; entre les deux au second plan avec la cravate bleu Dominique Ohlmann, secrétaire général de la Fédération française de Tir à l'arc ; Cyril Noury, capitaine de La Flèche au vent ; Nadège Lefebvre, présidente du conseil départemental ; Anne Fumery, conseillère départementale ; le lieutenant-colonel Patrick Rouillé représentant la base aérienne 110 de Creil ; l'adjoint représentant le maire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis). Puis, une foule d'archers se rend au départ du défilé. ■

LE BOUQUET PROVINCIAL

Selon l'usage, le cortège est semmené par les archers de La Flèche au vent, suivis par les jeunes filles en blanc, les vases et la statue de Saint Sébastien, puis les archers de la compagnie de Soissons et ceux de Brienne-le-Château (Aube) qui organiseront le Bouquet en mai 2019. ■



Pour la première fois, la relique de Saint Sébastien, dont l'archiconfrérie de Saint Sébastien a la charge depuis des siècles, défile avant d'être exposée dans l'église Saint-Nicolas d'Angy durant l'après-midi. Le cortège s'étire sur près de 2 km pour traverser le village au son de trois groupes de musique médiévale, Sorga, Saltabraz et La Marotte. Les organisateurs ont balisé l'ensemble du parcours avec des décorations à la gloire des archers. ■



LE BOUQUET PROVINCIAL



Sur le char fleuri de la Reine, Justine Rouyère (à g.) est accompagnée par Pauline Dubédât, 2^e dauphine de Miss Originale France 2018. ■

Vers 10 h 30, les premières compagnies arrivent à hauteur de l'église Saint-Nicolas d'Angy en face de laquelle doit se dérouler la messe dans le parc d'une grande demeure bourgeoise mise à disposition par les propriétaires. Avant de pénétrer dans le parc, toutes les compagnies saluent plus d'une vingtaine de personnalités placées sur une estrade. ■



LE BOUQUET PROVINCIAL



Dans un écrin de verdure sonorisé, 1 200 personnes suivent la messe. Exceptionnellement, Monseigneur Jacques Benoit-Gonnin, évêque de l'Oise, a revêtu la Grande tenue, assisté par le père Cordeiro, curé de Mouy. En préambule, Patrick Leroy, connétable de l'archiconfrérie de Saint Sébastien, explique la présence du reliquaire. Selon la tradition, au terme de la cérémonie l'évêque bénit les nouveaux drapeaux avant les discours de Dominique Ohlmann, secrétaire général de la Fédération française de Tir à l'arc, Marie-Chantal Noury, maire d'Angy et Roy de la compagnie, et Cyril Noury, capitaine de La Flèche au vent. Ce dernier réhabilite le Prix du meilleur porte-drapeau attribué à Christine Giraud, d'Esby. ■



LE BOUQUET PROVINCIAL

Après le repas pris en commun et avant de se rendre au village médiéval, les personnalités tirent des flèches d'honneur au jeu d'arc, comme Mgr l'évêque ou Isabelle Chave, Conservatrice-en-Chef du patrimoine au ministère de la Culture, conseillés par Marie-Chantal Noury. Dans l'après-midi, la foule se presse parmi les stands des exposants et les diverses animations. La Flèche au vent ouvre le Tir aux assiettes, cependant que dans l'église, les expositions et le reliquaire, entouré des archers-gardiens, attirent la curiosité des visiteurs. ■



LE BOUQUET PROVINCIAL

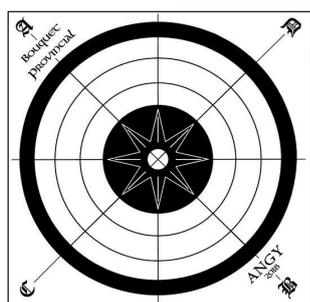
Trois jours pour tout remettre en place

Dès le dimanche soir, les parkings sont redevenus des champs, le fléchage a été enlevé, et les décorations mises de côté : une partie d'entre elles servira lors de la remise des récompenses du Prix du Bouquet le samedi 3 novembre, dès 15 heures, salle multifonction d'Angy, une autre sera transmise à la compagnie de Brienne-le-Château (Aube) pour agrémenter le prochain Bouquet. En l'espace de trois jours, les barnums ont été démontés, les chaises ont été rendues à ceux qui les avaient prêtées comme les grandes cibles du Tir aux assiettes, et le parc de M. et Mme Guérin a retrouvé sa tranquillité. ■



Un budget bien équilibré

Mettre sur pied un Bouquet provincial consiste à obtenir une alchimie associant l'appui logistique, le soutien financier, le concours de bénévoles, l'intérêt des autorités. Au niveau du matériel, La Flèche au vent a pu compter sur l'aide de communes voisines, du Département et de la paroisse de Mouy, en plus des divers prestataires. Côté financier, le budget de l'événement va s'équilibrer entre 42 et 44 000 €. Il convient de noter les subventions de la ville d'Angy (3 400 €), du Département de l'Oise (4 000 €), de la Région Hauts-de-France (3 000 €), de la Fédération française de Tir à l'arc (1 000€), ainsi que les dons du député Olivier Dassault (300 €), de la famille des chevaliers des rondes de Picardie (200 €) et de diverses entreprises. L'aspect caritatif étant omniprésent dans un Bouquet, une partie du bénéfice sera reversée au Lions club de Villers-Saint-Paul, qui a défilé et a tenu un stand, dans le cadre de la lutte contre le diabète. Un chèque sera remis le 3 novembre prochain. ■



Des objets en guise de souvenirs

Pour ceux qui souhaiteraient conserver un souvenir de cet événement national, divers objets peuvent encore être achetés auprès de La Flèche au vent : grande assiette (15 €), petite assiette (15 €), petite assiette numérotée avec certificat (15 €), porte-clés (2 €), pin's du Bouquet (2 €), pin's de la Compagnie (1,50 €), écusson (5 €), programme (1 €), éco-gobelet (1 €), bière du Bouquet (2,50 €), carte de cible (5 €) et marmot (1 €). Contacter la Compagnie par mail (contact@fleche-au-vent.com) ou par téléphone (06.23.88.10.05). ■

Indispensables bénévoles

La réussite de ce rendez-vous annuel des Archers de France n'aurait pas été atteinte sans la présence dès le premier jour et jusqu'au nettoyage final de plus de 80 bénévoles de la commune et d'au-delà. La plupart étaient d'ailleurs présents le vendredi 1^{er} juin lors d'un verre de l'amitié au cours duquel Cyril Noury, le capitaine angylois, a insisté sur l'importance de ces personnes qui ont cru dès le départ en cette manifestation et se sont dépensées sans compter pour son succès. ■



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER

Les élus se sont réunis en mairie le jeudi 15 février 2018 à 19 heures. Pascal Rouyère a été désigné secrétaire de séance.

► **Compte administratif 2017.** Après la présentation des comptes et en l'absence du maire comme le veut la loi, Alain Martin, 1^{er} adjoint, invite les conseillers à voter à bulletins secrets suite à la demande de Manuel Boutigny. A la majorité (2 votes contre), le compte administratif 2017 est adopté. Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 866 822,62 €

Recettes : 827 086,00 €

Résultat : - 39 736,62 €

Report 2016 : 158 350,47 €

Résultat cumulé en fonctionnement : 118 613,85 €

Section d'investissement :

Dépenses : 226 164,34 €

Recettes : 80 727,84 €

Résultat : - 145 436,50 €

Report 2016 : 153 135,27 €

Résultat cumulé en investissement : 7 698,77 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 126 312,62 €

► **Compte de gestion 2017.** A l'unanimité, le conseil approuve le compte de gestion de la Trésorière de Mouy.

► **Affectation du résultat de l'exercice 2017.** A l'unanimité, le conseil affecte le résultat 2017, soit 65 112,85 €, en recettes de fonctionnement.

► **Taux des trois taxes locales.** A la majorité (votes contre de Patrice Crépy et Manuel Boutigny, abstentions de Katia Hembert avec pouvoir de Sandy Vessereau), le conseil approuve les taux d'imposition applicables pour 2018 aux trois taxes directes locales comme suit : taxe d'habitation 11,94 % (11,71 % en 2017), foncier bâti 23 % (22,55 % en 2017), foncier non bâti 55,88 % (54,78 % en 2017).



► **Budget primitif 2018 et annexes.**

A la majorité (votes contre de Patrice Crépy et Manuel Boutigny), le conseil adopte le budget primitif 2018 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 856 816 €, et en section d'investissement à 284 972 €.

En ce qui concerne les tarifs pour la salle des fêtes, la casse de vaisselle, le cimetière et le columbarium, il est décidé de ne pas les augmenter à compter du 1^{er} avril 2018.

► **Subventions aux associations.** A la majorité (vote contre de Manuel Boutigny), une somme de 28 050 € est votée pour subventionner 11 associations angevoises et 9 associations extérieures.

Football club d'Angy 1 700 € ; AJLA 800 € ; Détente et amitié 1 500 € ; comité des fêtes 17 000 € ; amicale des Pêcheurs 500 € ; Cercle des jeux de réflexion 500 € ; L'Autre rivage 250 € ; Tennis de table 700 € ; La Flèche au vent 1 500 € ; association des Parents d'élèves 150 €.

UNC 160 € ; UMRAC 160 € ; FNACA 160 € ; le Souvenir français 160 € ; amicale des Sapeurs-pompiers 200 € ;

Croix-Rouge française 150 € ; association du Patrimoine culturel et historique du canton de Mouy 400 € ; collège Romain-Rolland de Mouy 160 € ; Sauveteurs de l'Oise 200 €.

Observation : l'amicale des Chasseurs n'a pas demandé de subvention, la chorale La vie qui chante est en sommeil, l'association des Parents d'élèves est subventionnée pour la première fois.

► **Projets d'investissement 2018.**

A l'unanimité, le conseil adopte les projets d'investissement pour 2018 pour un montant de 258 972 € et autorise Mme le maire à engager les démarches nécessaires pour la réalisation des dossiers retenus.

Les projets (hors subventions) : Plan local d'urbanisme étude des eaux pluviales 16 412 € ; Plan local d'urbanisme frais d'insertion 3 058 € ; illuminations de Noël (dernière tranche) 1 500 € ; création d'un City stade 26 000 € (coût total 100 000 € subventionné à 75 % par le conseil départemental) ; 6 caméras de vidéoprotection 9 500 € ; solde de la réfection de la rue du Maire 21 298 € ; Logiciel

CONSEIL DU 15 FÉVRIER / SUITE

I-Enfance 2 682 € ; mise aux normes de l'éclairage public en cinq ans (4^e tranche) 28 000 € ; réfection de la rue Veuve-Robert 54 678 € ; nouveau système d'évacuation des eaux usées à la salle multifonction 19 644 € ; matériel informatique 5 000 € ; travaux au stade Hector-Devos 10 000 €.

► **Construction d'un équipement sportif de proximité (City stade).** A l'unanimité, le conseil accepte de réaliser un City stade sur des parcelles situées à côté du stade Hector-Devos qui seront cédées symboliquement au Département durant les travaux puis rétrocédées ensuite à la commune. Le Département prendra en charge 75 % des frais liés à cette installation. Le coût pour la commune devrait s'élever au maximum à 26 000 €.

► **Tribunal administratif.** Le conseil prend acte du terme de la procédure engagée par Patrice Crépy contre la commune d'Angy. M. Crépy a formulé une requête auprès du tribunal administratif d'Amiens le 20 septembre 2017 concernant un permis de construire qu'il avait déposé, en demandant d'annuler l'arrêté du 27 avril 2017 du maire d'Angy le refusant.

Or, dans l'intervalle, M. Crépy a saisi directement le Préfet de l'Oise qui a délivré le permis de construire au nom de l'Etat le 11 décembre 2017. M. Crépy s'est donc désisté de sa requête contre la commune auprès du tribunal administratif. Il en aura toutefois coûté 1 668 € de frais d'avocats à la commune.

► **Convention avec la SPA.** A l'unanimité, le conseil prend acte du transfert des locaux de la SPA de Beauvais à Essuiles, rue de la ferme d'Essuilet.

► **Adhésion à une centrale d'achat public.** A l'unanimité (abstention de Manuel Boutigny), le conseil autorise Mme le maire à adhérer à la centrale d'achat public de l'Oise – Hauts-de-France créée en 2009 à l'initiative du département de l'Oise. L'objectif est de permettre des économies d'achat tout en garantissant une véritable sécurité juridique aux collectivités des cinq départements des Hauts-de-France. La cotisation annuelle s'élève à 120 € pour 2018. Mme le maire sera le représentant de la commune auprès de cet organisme.

► **Adhésion au groupement de commandes du SE 60.** A l'unanimité,

le conseil accepte que la commune adhère au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE 60.

► **Suppression d'un poste.** A l'unanimité, le conseil accepte de supprimer un poste de secrétaire de mairie à temps complet (type de poste en voie d'extinction) à compter du 1^{er} mai 2018. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence. Cette délibération sera soumise au comité technique paritaire pour avis.

► **Ouverture d'une ligne de trésorerie.** A la majorité (vote contre de Patrice Crépy et Manuel Boutigny), le conseil autorise Mme le maire à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 € auprès du Crédit agricole. Il s'agit de mobiliser rapidement des fonds afin de surmonter une difficulté financière ponctuelle due à un décalage entre le paiement de travaux et le versement des subventions prévues, en l'occurrence celles du Département pour l'installation des caméras de vidéoprotection.

La séance est levée à 20 h 10. ■

73^e ANNIVERSAIRE DU 8-MAI-1945

Sous un soleil éclatant, les participants à la commémoration du 73^e anniversaire de la capitulation nazie le 8 mai 1945 se sont réunis devant la salle multifonction mardi 8 mai 2018 : les drapeaux et les délégations des anciens combattants et des compagnies d'arc d'Angy et de Cramoisy, les élus, les représentants de la brigade de gendarmerie de Mouy, un détachement du centre de secours de Mouy et des habitants. Près de quatre-vingts personnes se sont rendues au monument aux morts où quatre gerbes ont été déposées. Le maire, Marie-Chantal Noury, a donné lecture du message de la secrétaire d'Etat en charge des Anciens combattants qui a invité à nous souvenir « *de toutes celles et de tous ceux qui périrent, anéantis par la folie criminelle des nazis* ». Après la Marseillaise et le Chant des partisans, le cortège s'est reformé afin de se rendre au vin d'honneur servi dans la salle multifonction. ■



NADÈGE LEFEBVRE VISITE ANGY

Présidente du conseil départemental, Nadège Lefebvre a rendu visite aux élus d'Angy pour évoquer leurs projets vendredi 30 mars 2018. Avec Olivier Paccaud, conseiller départemental et sénateur, et Anne Fumery, conseillère départementale, suivie par les journalistes, la présidente a été accueillie par Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, Alain Martin, 1^{er} adjoint, Patricia Callard, 2^e adjointe, et Pascal Rouyère, conseiller municipal. Nadège Lefebvre a consacré une heure à deux opérations subventionnées par le Département : l'une déjà en place, les caméras de vidéoprotection, l'autre à venir, le City stade.

Des caméras aux entrées de ville et un City stade cet été

MM. Daché et Parmentier, de l'entreprise Daché de Creil, ont présenté le système de vidéoprotection en fonctionnement depuis cet hiver. Neuf caméras ont été installées aux entrées de ville et aux endroits stratégiques. Un grand écran a servi à la démonstration. Marie-Chantal Noury a rappelé qu'un local dédié à la réception des images a été aménagé. Seuls les gendarmes peuvent y avoir accès sur réquisition du Procureur.

Les invités ont découvert le système automatique de suivi des véhicules et des personnes et la très performante vision de nuit. Cet investissement

a coûté près de 53 000 € avec une subvention du Département de 42 %. Les images ne concernent que les axes routiers mais pas les maisons qui sont floutées. « *C'est très réglementé, toute installation est vérifiée par la*

préfecture, des élus, et c'est un juge qui préside la commission, a rassuré Nadège Lefebvre. Ce qui m'intéresse, c'est d'aider les petites communes qui n'ont pas les moyens d'assurer la sécurité des habitants

comme les grandes. Pour elles, tout retombe sur le maire qui ne peut généralement pas affecter un agent municipal pour surveiller les écrans. C'est pourquoi, comme le Département doit garantir la sécurité de ses bâtiments, avec un centre de supervision et du personnel permanent, nous allons proposer à une demi-douzaine de petites communes d'en profiter moyennant une participation financière modeste en expérimentant le principe. Ce dispositif sera opérationnel cette année. »

Le conseil départemental est à nouveau sollicité par Angy pour aider à financer l'achat de 6 caméras : une près de l'église, une pour surveiller le City stade, les locaux du club de football (souvent cambriolés ou vandalisés) et ceux de la compagnie d'arc et des chasseurs, et quatre pour remplacer celles obsolètes autour de la mairie et de la salle multifonction.

Le groupe s'est ensuite rendu au stade Hector-Devos à l'emplacement du futur City stade. La mairie d'Angy avait candidaté dès 2016 pour bénéficier de l'important subventionnement départemental pour disposer de ce type



d'équipement sportif. Pendant deux ans, Alain Martin s'est régulièrement manifesté auprès d'Olivier Paccaud.

Le feu vert a été donné en janvier dernier, et lors des vœux du maire d'Angy, Anne Fumery et Olivier Paccaud ont annoncé que le dossier angyois était retenu pour 2018. Une semaine plus tard, une commission départementale s'est déplacée à Angy pour envisager l'implantation de l'équipement. La parcelle située à côté du terrain d'entraînement de football au stade Hector-Devos a été choisie.

Depuis, la ville a déplacé de vieux bungalows pour préparer le terrain. La parcelle a été grillagée jusqu'au bord de la D 12. Le City stade sera positionné à une quinzaine de mètres en retrait du chemin des Etangs.

Son coût est évalué à 100 000 €, dont 75 % à la charge du Département. Lors du conseil municipal du 15 février, les élus d'Angy ont provisionné une somme de 26 000 € pour boucler ce projet qui devrait satisfaire les jeunes angyois. Il a été convenu avec le Conseil départemental que les travaux auront lieu cet été. ■

LE DÉBUT DE LA RUE DU MAIRE REFAIT

La chaussée de la rue du Maire est désormais entièrement rénovée. Une première opération avait concerné en octobre 2017 la partie située entre la rue Roger et le chemin des Thuyas. En ce mois d'avril 2018, c'est le début de cette voie qui a bénéficié d'un imposant lifting, depuis l'intersection avec la rue Aristide-Briand jusqu'à celle avec l'impasse du Maire et la rue du Pré-Bertin. Ce tronçon avait subi diverses interventions qui avaient laissé des traces sur la chaussée. Les travaux, rapidement menés par l'entreprise Colas de Beauvais, ont coûté 21 080 €, dépense limitée grâce à une importante subvention du conseil départemental de 12 710 €, soit 60 %.



FIN DES INONDATIONS RUE DE L'ÉGLISE



Depuis quelque temps, lors d'orages violents, la rue de l'Eglise se trouvait inondée de la place Frémont jusqu'à l'église. Après plusieurs interventions de la société Dubourget en 2017 (lesquelles coûtaient à chaque fois 500 €), le maire, Marie-Chantal Noury, et le 1^{er} adjoint, Alain Martin, ont demandé à cette société en septembre 2017 d'introduire une caméra dans la canalisation d'eaux pluviales pour détecter l'origine du problème. Et il a été découvert qu'un tuyau d'alimentation en gaz passait à travers la canalisation d'eau à la hauteur de la ferme de Monsieur Santune ! Cet obstacle avait évidemment entraîné l'agglomération de divers matériaux, pierres, branches et même une guitare d'enfant... A la suite d'une rencontre sur le terrain avec le responsable GRDF de la région Nord, les élus sont tombés d'accord sur une intervention gratuite pour la mairie en mars 2018. Les travaux réalisés par l'entreprise Marron

ont consisté à ouvrir une tranchée de l'ex-ferme de Monsieur Santune à la pointe de l'église pour retirer le tuyau de gaz et le faire passer au-dessus de la canalisation d'eaux pluviales, à reboucher la tranchée, à remettre en état le tampon concerné et la route, et enfin à reboucher les trous provoqués par les inondations, le tout sans frais pour la mairie. Les travaux ont été réalisés sur une semaine mi-avril. Pour parachever l'efficacité de l'écoulement, l'entreprise Dubourget a procédé à un nettoyage complet des canalisations de la rue le 8 juin 2018, et 2 m³ de cailloux et de sable ont été retirés !

LE CITY STADE SE PRÉPARE

C'est début 2016 que la mairie d'Angy a candidaté pour bénéficier de l'important subventionnement départemental pour la réalisation d'un City stade. Se rappelant régulièrement au bon souvenir du Département, les élus ont obtenu gain de cause en début d'année 2018. Après la visite sur le terrain d'une commission dédiée à ce type d'équipements sportifs, la parcelle située à côté du terrain de football d'entraînement a été jugée la plus pertinente pour l'accueillir. Depuis, la ville a déplacé de vieux bungalows pour faire place nette. Début avril, une entreprise a grillagé la parcelle sur 110 m jusqu'à la D 12. Le Département a programmé les travaux cet été.



UNE SOIXANTAINES D'EXPOSANTS À LA BROCANTE

Malgré un temps incertain et par moment humide, la brocante organisée dimanche 29 avril 2018 par le comité des fêtes d'Angy a regroupé une soixantaine d'exposants. Chacun avait extirpé de son grenier ou de son garage ce qui allait faire le bonheur des chineurs. Les deux places de l'école et de la mairie ont permis aux visiteurs de circuler parmi les stands à la recherche de la perle rare. A l'heure du déjeuner, les convives ont convergé vers la restauration placée dans la cour de l'école. Plus de 55 kg de frites, la traditionnelle andouillette aux oignons et aux tomates, chipolatas et merguez ont satisfait les appétits des badauds aussi bien que des exposants. ■



Malgré un temps incertain et par moment humide, la brocante organisée dimanche 29 avril 2018 par le comité des fêtes d'Angy a regroupé une soixantaine d'exposants. Chacun avait extirpé de son grenier ou de son garage ce qui allait faire le bonheur des chineurs. Les deux places de l'école et de la mairie ont permis aux visiteurs de circuler parmi les stands à la recherche de la perle rare. A l'heure du déjeuner, les convives ont convergé vers la restauration placée dans la cour de l'école. Plus de 55 kg de frites, la traditionnelle andouillette aux oignons et aux tomates, chipolatas et merguez ont satisfait les appétits des badauds aussi bien que des exposants. ■

LES 50 ANS DE MARIAGE DES ÉPOUX CALLARD

Leur famille et leurs amis étaient réunis pour célébrer l'événement le samedi 2 juin 2018 : cinquante ans après, Patricia et Jacky Callard se sont de nouveau juré fidélité devant le maire d'Angy puis à l'église Saint-Nicolas. En mairie, le couple a été reçu par Marie-Chantal Noury, maire, et Alain Martin, 1^{er} adjoint. Un moment particulier puisque Patricia Callard est aussi 2^e adjointe de la commune. Il a été rappelé que le 1^{er} juin 1968, tous deux s'étaient mariés à Bury. En félicitant les époux, le Maire leur a remis un livre destiné à recevoir les témoignages et les photos de ce jour. Puis les participants se sont rendus en cortège à l'église d'Angy où le père Jean-Michel Cordeiro, curé de la paroisse de Mouy, a célébré la messe. Après quoi, famille et amis se sont retrouvés pour un banquet convivial et plein de souvenirs. ■



JARDINER AU NATUREL



A l'initiative de la communauté de communes Thelloise, un deuxième atelier «le jardinage au naturel» s'est tenu vendredi 27 avril 2018 à Angy, chez Guillaume Leguay, conseiller municipal et jardinier émérite. La séance, qui a duré plus d'une heure et demie, a été animée par Gaëlle Chabot, chargée de la Prévention des déchets à Thelloise. Une vingtaine de participants ont pu parfaire leur culture de l'entretien d'un jardin, poser des questions, apprendre des astuces et même découvrir des outils comme la campagnole ou la grelinette pour ameubler le sol. ■

À NE PAS MANQUER

Dimanche 17 juin : brocante du Football club d'Angy toute la journée, chemin des Etangs. Restauration assurée par le club : hamburgers, américains, moules-frites.

Dimanche 17 juin : 14^e Rallye-promenade de vieilles voitures avec Parmain Classic. Une quarantaine de voitures anciennes et de prestige traverseront Angy par la rue Aristide-Briand puis la rue Jean-Jaurès entre 9 heures et 12 heures.

Samedi 23 juin : cortège de véhicules anciens avec l'association les Mécaniques anciennes du Thelle. Passage dans Angy entre 10 heures et 12 heures.

Samedi 14 juillet : cérémonie patriotique au monument aux morts à 11 h 45.

Vendredi 13, samedi 21, dimanche 22, lundi 23 juillet : fête communale organisée par le comité des fêtes. *Vendredi 13* : retraite aux flambeaux à 21 h 30. Rassemblement à 21 h 15 place de l'école pour la distribution des lampions. *Samedi 21* : de 21 heures à 2 heures du matin, bal public avec Pro'Logic place Henri-Barbusse. A 22 h 45, feu d'artifice rue du Maire. *Dimanche 22* : à 8 h 30, rue Aristide-Briand, départ de la course cycliste du Prix d'Angy. A 15 heures, défilé sur le thème du «Moyen-âge» avec chars fleuris, personnes costumées et les groupes musicaux «Sonj», «Arcadia» et «Sorga». *Lundi 23* : dès 15 heures, distribution de tickets de manèges gratuits aux enfants scolarisés à l'école d'Angy. *Du samedi 21 au lundi 23*, fête foraine place Henri-Barbusse.

Samedi 22 septembre : loto du comité des fêtes, dès 20 heures, salle multifonction.

Bulletin municipal d'ANGY

Mairie, 4 place Henri-Barbusse
60250 ANGY

Directeur de la publication :

Marie-Chantal NOURY

Conception-réalisation

Mairie d'ANGY

Impression :

SMI à Clermont

Crédits photos Bouquet :

Philippe Lobjeois, Marie Adamski,
Arnaud Genty, Jean-Pierre Prince,
Christophe Belvalette, Fredcom

Tirages :

600 exemplaires

Diffusion :

Juin 2018